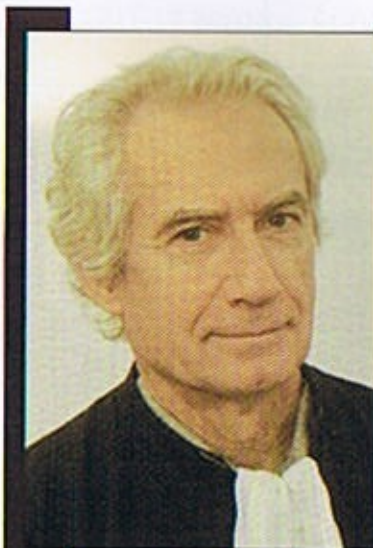


« JE CROIS QU'IL EST PLUS SIMPLE POUR UN AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT DES AFFAIRES D'APPRÉHENDER LE PÉNAL QUE L'INVERSE »

Jean Veil, cabinet Veil Jourde

UN VÉRITABLE SAVOIR-FAIRE

Des dangers qui n'effraient pas certains grands stratèges du barreau. Au fil du temps, ils ont appris toutes les ficelles du jeu médiatique. Ils ont repéré les journalistes fiables, avec lesquels ils ont tissé des relations de confiance, ils connaissent le goût de la presse pour les phrases choc, les confidences, les informations exclusives, mais aussi les contraintes de délais avec lesquelles ils jouent. « On sait que si on plaide après 17 heures, on ne sera pas dans le journal du lendemain, sauf *Le Monde* qui boucle plus tard », confie l'un d'entre eux. Sans compter les impératifs de la télévision : tôt dans la matinée si on veut apparaître au journal de 13 heures ou bien pas trop tard dans l'après-midi pour le 20 heures. Il ne faut jamais répondre aux questions sur les marches du palais mais sortir une déclaration préparée à l'avance et s'y tenir, conseillent en chœur plusieurs pénalistes. « Je n'accepte que les directs pour ne pas que mes déclarations soient coupées ou insérées dans un montage qui ne me conviendrait pas », confie Jean Veil. « J'accepte de participer aux émissions d'informations mais je refuse les talk shows », explique pour sa part Olivier Metzner, qui côtoie par ail-



Roland Poynard



tream. « On oublie trop souvent que le secret professionnel de l'avocat est absolu, même son client ne peut l'en délier », rappelle Stéphane Lataste, associé chez Stasi Chatain & Associés, lui aussi adepte de la discrétion. « Le seul intérêt des médias en matière judiciaire, c'est d'éviter qu'une affaire soit enterrée. Cette utilité devrait d'ailleurs se renforcer si le projet de suppression du juge d'instruction est mené à son terme. »

LES PÉNALISTES TIENNENT ENCORE LE HAUT DE L'AFFICHE

Pour l'heure, ce sont encore les pénalistes qui occupent le haut de l'affiche, y compris dans les affaires politico-financières. « C'est avec l'affaire Urba qu'ont débuté les grandes affaires politico-financières et que les pénalistes traditionnels sont passés de la défense des braqueurs à celle des politiques et des dirigeants d'entreprise. Quand un dirigeant de société ou un homme politique se retrouve menotté chez lui à 6 heures du matin, il ne se tourne pas vers son avocat habituel, il sait qu'il lui faut un spécialiste qui connaît la procédure et n'a pas peur de résister au juge si c'est nécessaire », raconte Roland Poynard. Mais la donne pourrait changer car les cabinets d'affaires ont tous aujourd'hui un département contentieux. « Je crois qu'il est plus simple pour un avocat spécialisé en droit des affaires d'appréhender le pénal que l'in-